

PORTO-NOVO, le 27 Novembre 1961.-

 DECRET N°61- 369 /PR.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des Membres du Gouvernement.

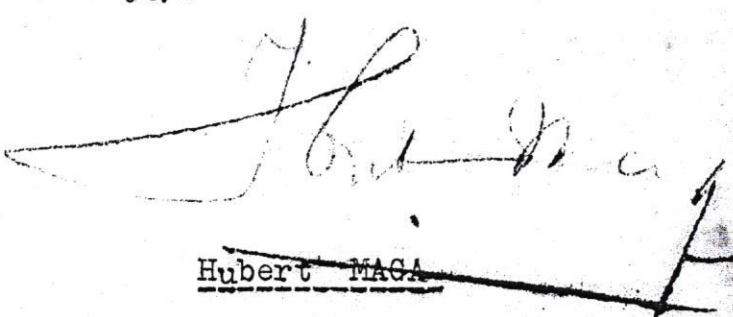
Le Conseil des Ministres entendu ,

D É C R È T E

ARTICLE 1er.- Mr. Faustin GBAGUIDI, Directeur du Cabinet du Président de la République est désigné pour représenter l'Etat du Dahomey au Conseil d'Administration de la Société d'Equipeement du Dahomey (S.E.D.) en remplacement de Mr. Christian VIEYRA.

ARTICLE 2.- Mr. GBAGUIDI Faustin es qualités assurera aux lieu et place de Mr. VIEYRA les fonctions de Président du Conseil d'Adminis-
tration de la dite Société.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-


Hubert MAGA